



Le réseau
de transport
d'électricité

Date de présentation : 11.2019

Date d'application des § 3.4 et §4.1 (résolution PA): T1 2020

Date d'application de la totalité du document: 1^{er} juillet 2020

Manuel Utilisateur du portail GIPSE Panneaux TERRE

Version 1.0

Ce document est le manuel utilisateur des panneaux TERRE du portail GIPSE de RTE.

Ces panneaux permettent la saisie des déclarations nécessaires à la participation à la plateforme de produits standard de RR.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1 Présentation du document.....	3
1.2 Définitions	3
2. PRESENTATION GENERALE DU PORTAIL	5
2.1 Le Portail	5
2.2 Accès au Portail.....	5
3. PRISE EN MAIN DE L'APPLICATION	6
3.1 Le menu SYNTHESE.....	6
3.2 Le menu PARTICIPATION TERRE.....	7
3.3 Le menu PROGRAMME DE MARCHÉ	7
3.4 Le menu RESOLUTION PA.....	8
3.5 Moteur de recherche.....	8
4. DETAIL DES FONCTIONALITES	9
4.1 Fonctionnalité pour le Responsable de Programmation	9
4.2 Fonctionnalités pour l'Acteur d'Ajustement.....	11

1. INTRODUCTION

1.1 Présentation du document

Ce document constitue le manuel utilisateur des panneaux TERRE du portail GIPSE de RTE, qui permettent aux Acteurs d'Ajustement et Responsables de Programmation de faire les déclarations nécessaires à la participation des Entités d'Ajustement (EDA) à la plateforme de produits standard de RR.

Le chapitre 2 contient une présentation générale : accès au portail et services offerts à ce jour par le portail.

Le chapitre 3 permet à l'utilisateur de prendre en main rapidement le portail. Il décrit le panneau général de synthèse et les grandes lignes des menus principaux.

Le chapitre 4 reprend d'une manière approfondie toutes les fonctions citées dans le chapitre 2. Pour chaque fonction, la description de tous les éléments de l'IHM ainsi que la description des actions permettant de réaliser la fonction souhaitée sont présentées.

1.2 Définitions

Le but de ce paragraphe est de rappeler la définition des termes utilisés dans ce document, afin de lever les ambiguïtés qui pourraient découler d'une mauvaise interprétation.

Néanmoins, les définitions complètes et applicables restent celles figurant au §1 « Définitions » de la Section I des « Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des charges d'ajustement » de RTE, dans leur version en vigueur.

EDA (Entité d'Ajustement) : unité élémentaire d'ajustement, composée d'un ou plusieurs Groupes de Production et/ou d'un ou plusieurs Sites ou d'un Point d'Echange, apte à répondre à une demande de RTE visant à injecter ou à soutirer sur le Réseau une quantité d'électricité donnée pendant une période donnée, afin répondre aux besoins d'équilibrage du réseau de transport.

EDP (Entité de Programmation) : unité élémentaire de programmation correspondant à un ou plusieurs Groupes de Production, et pour laquelle un Programme d'Appel est établi par un Responsable de Programmation.

PA (Programme d'Appel) : Dans le cas des installations raccordées au RPT ou raccordées au RPD participant au MA, un Programme d'Appel correspond à l'ensemble des cinq chroniques de puissance établies avec une résolution cinq, quinze ou trente minutes par un Responsable de Programmation en J-1 pour J et éventuellement modifiées par des Redéclarations acceptées en J, comprenant, pour une EDP, les informations relatives à sa prévision :

- de puissance active ;
- de Participation à la Réserve Primaire à la Hausse;
- de Participation à la Réserve Primaire à la Baisse;
- de Participation à la Réserve Secondaire à la Hausse;
- de Participation à la Réserve secondaire à la Baisse.

PM (Programme de Marche) : Pour une EDP, le Programme de Marche est une chronique de quintuplet de puissance que doit suivre l'EDP et correspond au premier Programme d'Appel reçu pour cette EDP en J-1 modifié par les éventuelles Redéclarations de Programmes d'Appel Acceptées par RTE et/ou Redéclarations des performances et contraintes techniques et/ou Activations d'Offres d'Ajustement par RTE et/ou Ordres à Exécution Immédiate.

Pour un ensemble de Sites non constitutifs d'EDP et appartenant à une EDA, le Programme de Marche est une chronique de quintuplet de puissance que doit suivre cet ensemble de Sites et correspond aux variations de puissances attendues suite à l'Activations d'Offres d'Ajustement par RTE et/ou Ordres à Exécution Immédiate.

2. PRESENTATION GENERALE DU PORTAIL

2.1 Le Portail

Les panneaux TERRE sont les premiers services proposés par le portail GIPSE de RTE. Ils sont le point d'entrée des Responsables de Programmation et des Acteurs d'Ajustement pour :

- déclarer la résolution du Programme d'Appel;
- déclarer les EDA et, le cas échéant, les EDP pour lesquelles un Programme de Marche sera renvoyé à RTE;
- déclarer les EDA participant à la plateforme de produits standard de RR. Toute déclaration effectuée après le GoLive TERRE vaudra pour demande de Qualification au produit standard de RR.

La plage d'ouverture du portail GIPSE de RTE est 7j/7 et 24h/24.

2.2 Accès au Portail

En environnement de test

RTE met à disposition le portail GIPSE pour ses clients à l'adresse :

<https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/gipse>

L'authentification des clients repose sur l'utilisation de certificats PKI de pré-production.

Les demandes de nouveaux certificats ainsi que les demandes d'ajout du rôle « GIPSE » à des certificats existants (Topase, SyGA...) sont à adresser à rte-dsit-gipse@rte-france.com

En environnement de production

RTE met à disposition le portail GIPSE pour ses clients à l'adresse indiquée au §10 « Synthèse des Echanges et Canaux de Transmission » du « Guide d'Implémentation des Echanges de données avec RTE pour la gestion des périmètres, le contrôle du réalisé et le versement fournisseur dans le cadre du mécanisme d'ajustement », version applicable.

L'authentification des clients repose sur l'utilisation de certificats PKI de production.

Les demandes de nouveaux certificats sont à effectuer dans le Portail Client de RTE.

Les demandes d'ajout du rôle « GIPSE » à des certificats existants (Topase, SyGA...) sont à adresser à rte-dsit-gipse@rte-france.com

3. PRISE EN MAIN DE L'APPLICATION

Ce chapitre permettra à l'utilisateur de prendre en main rapidement le portail et de comprendre l'essentiel de ses menus.

3.1 Le menu SYNTHÈSE

Suite à l'identification sur le portail, le panneau SYNTHÈSE s'affiche. Il donne une vue globale des EDA qui sont aptes ou pas à participer à la plateforme standard RR.

Les informations suivantes sont affichées sur le Panneau SYNTHÈSE :

- Le code IEC du client,
- Le code acteur du client,
- Le ou les rôle(s) du client,
- L'icône FR ou EN : cette icône permet de choisir la langue d'affichage (français ou anglais). On passe d'une langue à l'autre en cliquant sur cette icône.
- **Date d'application** : il s'agit de la date de rafraîchissement des données affichées dans ce panneau. Choisir une date pour afficher les états des EDA/EDP à la date choisie.
- **Colonne Entités d'ajustement** : liste des EDA au périmètre du client.
L'icône > apparaît au niveau des EDA composées d'EDP. Un clic sur cette icône permet d'afficher les EDP constituant l'EDA
- **Colonne Déclaration de participation** : cette colonne affiche au niveau de chaque EDA, l'état des déclarations qui ont été faites sur l'intention de faire participer ou pas cette EDA à la plateforme standard RR. Après le GoLive TERRE, ces déclarations de participation vaudront également pour demande de Qualification. Cette colonne permettra ainsi au client de visualiser la bonne prise en compte de sa demande de Qualification.
- **Colonne Renvoi PM activé** : cette colonne permet d'afficher les informations sur le renvoi ou pas des PM d'une EDA ou d'une EDP.
 - Dans le cas d'une EDA constituée d'EDP, la déclaration de renvoi de PM doit être effectuée au niveau de chacune des EDP constituant l'EDA.
- **Colonne Résolution PA** : cette colonne permet de savoir si un pas de résolution PA de 5 minutes a déclaré au niveau de l'EDP.
 - Une EDA est considérée comme s'appuyant sur des programmes au pas 5 minutes si et seulement si toutes les EDP constituant l'EDA sont déclarées avec un programme de résolution 5 minutes.
 - Pour les EDA non constituées d'EDP, un tiré s'affiche qui signale qu'aucune déclaration de résolution PA n'est attendue.
- **Colonne Suivi de qualification** : cette colonne affiche l'état de qualification des EDA, que cette qualification résulte d'une qualification d'office ou d'une demande explicite de Qualification, selon les deux modalités prévues par les Règles.
- **Colonne aptitude TERRE** : cette colonne affiche l'aptitude finale de l'EDA à participer à la plate-forme de produits standard de RR. Elle se déduit des précédentes. En effet, au final, une EDA est apte à participer à la plateforme de produits standard RR si et seulement si les conditions suivantes sont remplies :
 - Pour une EDA constituée d'EDP : la déclaration est faite de participation à la plateforme de produit standard RR, le renvoi PM est activé sur chaque

EDP constituant l'EDA, la résolution PA est déclarée à 5 minutes pour chacune de ces EDP, la qualification de l'EDA est validée par RTE.

- Pour une EDA non constituée d'EDP : la déclaration est faite de participation à la plateforme de produit standard RR, le renvoi PM est activé au niveau de l'EDA, la qualification de l'EDA est validée par RTE.
- La colonne Action permet de modifier les déclarations au niveau des EDA/EDP. Ces actions sont détaillées dans les chapitres suivants.

Entités d'ajustement	Déclaration de participation	Renvoi PM activé	Résolution PA	Suivi de qualification	Aptitude TERRE	Action
ELE01TC1	✓	✗	-	✗	✗	✎
ELE02TC2	✓	✗	-	✗	✗	✎
ELE03TC3	✓	✗	-	✗	✗	✎
ELE04TC4	✓	✓	-	✓	✓	✎
ELE05TC5	✗	✗	-	✗	✗	✎
ELE06TC6	✗	✗	-	✗	✗	✎
ELE07TC7	✗	✗	-	✗	✗	✎
ELE08TC8	✗	✗	-	✗	✗	✎
ELE09TC9	✗	✗	-	✗	✗	✎
ELE10TC1	✗	✗	-	✗	✗	✎
ELE11TC2	✗	✗	-	✗	✗	✎
ELE12TC3	✗	✗	-	✗	✗	✎

Figure 1 : Menu SYNTHESE du portail TERRE

3.2 Le menu PARTICIPATION TERRE

Le menu Participation TERRE permet de modifier la déclaration de participation d'une EDA à la plateforme de produits standard de RR. La date de début de la modification est au plus tôt le surlendemain du jour courant (jour courant + 2 jours). Ce menu permet notamment de faire des déclarations groupées sur plusieurs EDA.

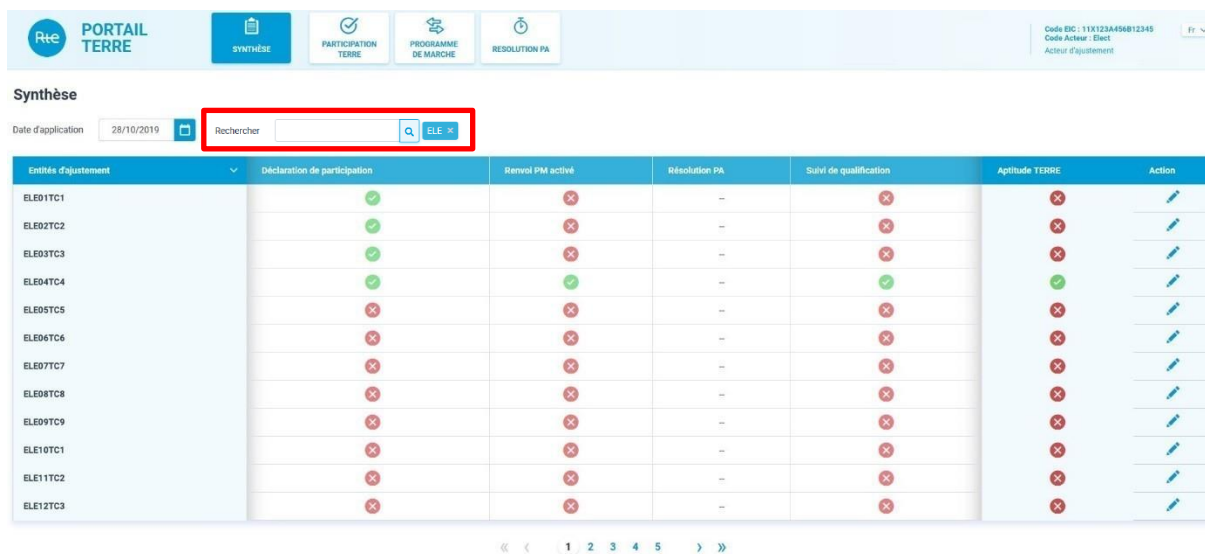
3.3 Le menu PROGRAMME DE MARCHÉ

Le menu Programme de Marche permet de modifier la déclaration de renvoi de programme de marche d'une ou plusieurs EDP/EDA. La date de début de la modification est au plus tôt le surlendemain du jour courant (jour courant + 2 jours). Ce menu permet notamment de faire des déclarations groupées sur plusieurs EDP/EDA.

3.4 Le menu RESOLUTION PA

Le menu **Résolution PA** permet de modifier la déclaration du pas de programmation du Programme d'Appel d'une ou de plusieurs EDP. La date de début de la modification est au plus tôt le jour courant + 8 jours. Ce menu permet notamment de faire des déclarations groupées sur plusieurs EDP.

3.5 Moteur de recherche



Le moteur de recherche permet à l'utilisateur d'effectuer des recherches sur les entités. Il est présent sur toutes les IHMs.. La recherche s'effectue au niveau EDA pour le menu Synthèse, le menu Participation TERRE et le menu Programme de marche. La recherche s'effectue au niveau EDP pour le menu Résolution PA.

L'utilisateur effectue une saisie puis clique sur le pictogramme "loupe" ou valide sa saisie à l'aide de la touche entrée.

Un onglet reprenant la chaîne de caractères saisie apparaît alors à côté du moteur de recherche et le tableau n'affiche plus que les entrées relatives à la recherche, c'est-à-dire contenant la chaîne de caractères saisie..

Cliquer sur le bouton  pour désactiver la recherche.

4. DETAIL DES FONCTIONALITES

4.1 Fonctionnalité pour le Responsable de Programmation

Les panneaux TERRE permettent à un Responsable de Programmation d'effectuer la démarche suivante : modifier la résolution du Programme d'Appel des EDP et EDPsoutirage de son périmètre.

4.1.1 Menu <RESOLUTION PA>

4.1.1.1 Modifier la résolution du Programme d'Appel d'une EDP ou EDPsoutirage

The screenshot shows the 'PORTAIL TERRE' interface. At the top, there is a navigation bar with several icons: 'SYNTHESE', 'PARTICIPATION TERRE', 'PROGRAMME DE MARCHÉ', and 'RESOLUTION PA' (highlighted with a red '1'). Below the navigation bar, the page title is 'Résolution Programme Appel' and the date of application is '25/10/2019'. A table lists production entries with columns for 'Entités de production', 'Etat Résolution PA à date d'application', and 'Action'. The entry 'ELE03TC3' is selected with a red '2' and has a pencil icon in the 'Action' column. Below the table, there is a button 'Modifier la résolution PA'.

Entités de production	Etat Résolution PA à date d'application	Action
<input type="checkbox"/> ELE01TC1	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE02TC2	30 min	
<input checked="" type="checkbox"/> ELE03TC3 2	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE04TC4	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE05TC5	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE06TC6	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE07TC7	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE08TC8	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE09TC9	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE10TC1	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE11TC2	30 min	
<input type="checkbox"/> ELE12TC3	30 min	

Figure 2 : Menu < RESOLUTION PA >

Etape 1 : cliquer sur le menu < RESOLUTION PA > ,

Etape 2 : choisir une EDP ou EDPsoutirage puis cliquer sur l'icône dans la colonne <Action> ,

Etape 3 : une fenêtre s'affiche, permettant de modifier la résolution PA,

The dialog box is titled 'EDP ELE03TC3' (with a red '3') and has a close button. The main heading is 'Modifier la précision du pas'. It shows the current state: 'Etat à date d'application : 30 min'. Under 'Pas', there are three buttons: '5 min', '15 min' (highlighted with a red '4'), and '30 min'. Under 'Date d'effet', there is a date field '26/10/2019' (with a calendar icon) and a note '(à minima J + 2)' (with a red '5'). At the bottom, there are two buttons: 'Annuler' and 'Valider' (with a red '6').

Etape 4 : modifier la résolution PA à 5 minutes, 15 minutes ou 30 minutes,

Etape 5 : préciser la date d'application. Cette date est au plus tôt le jour courant + 8 jours,

Etape 6 : cliquer sur le bouton <Valider>.

4.1.1.2 Modification groupée de la résolution du Programme d'Appel de plusieurs EDP et EDPsoutirage

Etape 1 : cliquer sur le menu < RESOLUTION PA > ,

Etape2 : cocher les EDP/EDPsoutirage dont on veut modifier la résolution du Programme d'Appel,

Etape 3 : cliquer sur le bouton <Modifier la résolution PA> ,

Etape 4 : un message de confirmation s'affiche, précisant le nombre d'entités sélectionnées,

Etape 5 : choisir le pas de résolution et préciser le date d'application. Cette date est au plus tôt le jour courant + 8 jours,

Etape 6 : cliquer sur le bouton <Valider>.

4.2 Fonctionnalités pour l'Acteur d'Ajustement

Les panneaux TERRE permettent à un Acteur d'Ajustement d'effectuer les démarches suivantes :

- Pour les EDA dans son périmètre et constituées d'EDPs :
 - modifier la participation des EDA à la plateforme de produits standard de RR,
 - modifier l'état de renvoi des programmes de marche des EDPs constituant l'EDA
 - modifier la résolution des programmes d'appel des EDPs constituant l'EDA
- Pour les EDA dans son périmètre et non constituées d'EDP :
 - modifier la participation des EDA à la plateforme de produits standard de RR,
 - modifier l'état de renvoi des programmes de marche des EDA

Ils permettent également de consulter l'état de qualification de l'EDA et son aptitude finale à participer à la plateforme de produits standard de RR.

A noter que, si l'Acteur d'Ajustement possède une EDA constituée d'EDPs, il est nécessairement Responsable de Programmation de ces EDPs, donc habilité à saisir des changements au niveau de ces EDPs via les menus décrits ci-après.

4.2.1 Menu <PARTICIPATION TERRE>

4.2.1.1 Modification de la participation d'une EDA à la Plateforme de produits standard de RR

Le menu <PARTICIPATION TERRE> permet également de modifier la participation à la plateforme de produits standard de RR d'une seule EDA à la fois.

Participation à TERRE

Application Date: 09/10/2019

Entités d'ajustement	Declaration de participation	Action
<input checked="" type="checkbox"/> ELE01TC1	⊗ jusqu'au 11/10/2019	
<input type="checkbox"/> ELE02TC2	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE03TC3	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE04TC4	⊗ jusqu'au 11/10/2019	
<input type="checkbox"/> ELE05TC5	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE06TC6	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE07TC7	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE08TC8	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE09TC9	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE10TC1	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE11TC2	⊗	
<input type="checkbox"/> ELE12TC3	⊗	

« 1 2 3 4 5 »

✓ Activer la participation à TERRE ✗ Désactiver la participation à TERRE

Figure 3 : Menu <PARTICIPATION TERRE>

Etape 1 : cliquer sur le menu < PARTICIPATION TERRE > ,

Etape 2 : choisir une EDA puis cliquer sur l'icône dans la colonne <Action> ,

Etape 3 : une fenêtre s'affiche permettant de saisir la modification,

EDA ELE01TC1
✕

Modifier la participation à TERRE

Etat à date d'application : Désactivé jusqu'au 11/10/2019

Participer à TERRE

OUI 4

Date d'effet

11/10/2019 (à minima J+2) 5

Annuler
Valider 6

Etape 4 : modifier la participation à TERRE,

Etape 5 : préciser le date d'application. Cette date est au plus tôt le jour courant +2 jours,

Etape 6 : cliquer sur le bouton <Valider> .

4.2.1.2 Déclaration groupée sur plusieurs EDA de la participation à la Plateforme de produits standard de RR

Participation à TERRE

Date d'application: 28/10/2019

Entités d'ajustement	Déclaration de participation	Action
<input type="checkbox"/> ELE01TC1	✓	
<input checked="" type="checkbox"/> ELE02TC2	✓	
<input type="checkbox"/> ELE03TC3	✓	
<input checked="" type="checkbox"/> ELE04TC4	✓	
<input type="checkbox"/> ELE05TC5	✗	
<input checked="" type="checkbox"/> ELE06TC6	✗	
<input type="checkbox"/> ELE07TC7	✗	
<input type="checkbox"/> ELE08TC8	✗	
<input type="checkbox"/> ELE09TC9	✗	
<input type="checkbox"/> ELE10TC1	✗	
<input type="checkbox"/> ELE11TC2	✗	
<input type="checkbox"/> ELE12TC3	✗	

« 1 2 3 4 5 »

✓ Activer la participation à TERRE ✗ Désactiver la participation à TERRE

Etape 1 : cliquer sur le menu <PARTICIPATION TERRE>,

Etape 2 : cocher les EDA qui souhaitent participer à la plateforme de produits standard de RR,

Etape 3 : cliquer sur le bouton <Activer la participation à TERRE>,

Etape 4 : un message de confirmation s'affiche en précisant le nombre d'EDA sélectionnées,

Activer la participation à TERRE 4 ✕

Vous êtes sur le point d'activer la participation à TERRE pour :
3 EDA

Date d'effet
 30/10/2019 (à minima J + 2) **5**

Annuler Valider **6**

Etape 5 : préciser le date d'application. Cette date est au plus tôt le jour courant+2 jours,

Etape 6 : cliquer sur le bouton <Valider>.

Procéder de même avec le bouton <Désactiver la participation à TERRE> pour déclarer la fin de participation à la plate-forme TERRE, à partir d'une certaine date, d'un ensemble d'EDA.

4.2.2 Menu <PROGRAMME DE MARCHÉ>

4.2.2.1 Modifier le renvoi de programme de marche d'une seule EDA/EDP

Code EDC : 11X123AA456B12345
Code Acteur : Elact
Acteur d'ajustement

Programme de marche **1**

Date d'application: 10/10/2019

Entités d'ajustement	Etat renvoi PM à date d'application	Action
<input type="checkbox"/> ELED1TC1	✗	
<input type="checkbox"/> ELED2TC2	✗	
<input type="checkbox"/> ELED3TC3	✗	
<input checked="" type="checkbox"/> ELED4TC4	✗ jusqu'au 22/10/2019	
EDP constituées		
<input type="checkbox"/> ELED4TC4	✗ jusqu'au 22/10/2019	
<input type="checkbox"/> ELED4TC5	✗ jusqu'au 22/10/2019	
> ELED5TC5	✗	
> ELED6TC6	✗	
> ELED7TC7	✗	
> ELED8TC8	✗	
> ELED9TC9	✗	
> ELED10TC1	✗	
> ELED11TC2	✗	

✓ Activer le renvoi PM ✗ Désactiver le renvoi PM

Figure 4 : Menu <PROGRAMME DE MARCHÉ>

Etape 1 : cliquer sur le menu < PROGRAMME DE MARCHÉ > ,

Etape 2 : choisir une EDA/EDP puis cliquer sur l'icône dans la colonne <Action> ,

Etape 3 : une fenêtre d'affiche permet de modifier le renvoi de programme de marche,

EDP ELED4TC4 **3**
✕

Modifier le renvoi de programme de marche standard

Etat à date d'application : Désactivé jusqu'au 22/10/2019

Renvoi de programme de marche

OUI **4**

Date d'effet

12/10/2019 (à minima J+2) **5**

Annuler Valider **6**

Etape 4 : modifier le renvoi de programme de marche,

Etape 5 : préciser la date d'application. Cette date est au plus tôt le jour courant + 2 jours,

Etape 6: cliquer sur le bouton <Valider>.

Procéder de même avec le bouton <Désactiver le renvoi PM> pour désactiver le renvoi PM, à partir d'une certaine date, d'une EDP/EDA.

4.2.2.2 Modification groupée de l'état de renvoi des programmes de marche d'EDP/EDA

Programme de marche **1**

Date d'application: 10/10/2019

Entités d'ajustement	Etat renvoi PM à date d'application	Action
<input type="checkbox"/> ELE01TC1	✗	
<input type="checkbox"/> ELE02TC2	✗	
<input checked="" type="checkbox"/> ELE03TC3	✗	
<input checked="" type="checkbox"/> ELE04TC4	✗ jusqu'au 22/10/2019	
EDP constituantes		
<input checked="" type="checkbox"/> ELE04TC4	✗ jusqu'au 22/10/2019	
<input checked="" type="checkbox"/> ELE04TC5 2	✗ jusqu'au 22/10/2019	
<input type="checkbox"/> ELE05TC5	✗	
EDP constituantes		
<input checked="" type="checkbox"/> ELE05TC5	✗	
<input type="checkbox"/> ELE06TC6	✗	
<input type="checkbox"/> ELE07TC7	✗	
<input type="checkbox"/> ELE08TC8	✗	
<input type="checkbox"/> ELE09TC9	✗	
<input type="checkbox"/> ELE10TC1	✗	

3

Etape 1 : cliquer sur le menu < PROGRAMME DE MARCHÉ > ,

Etape 2 : cocher plusieurs EDA/EDP qui renverront des PM,

Etape 3 : cliquer sur le bouton <Activer le renvoi PM> ,

Etape 4 : un message de confirmation s'affiche, précisant le nombre d'EDA/EDP sélectionnées pour activer le renvoi PM,

Activer le renvoi PM **4**

Vous êtes sur le point d'activer le renvoi PM pour :

1 EDA
2 EDP

Date d'effet

12/10/2019 (à minima J+2) **5**

6

Etape 5 : préciser la date d'application. Cette date ne peut être antérieure au jour courant + 2 jours,

Etape 6 : cliquer sur le bouton <Valider> ,

Procéder de même avec le bouton <Désactiver le renvoi PM> pour désactiver le renvoi PM, à partir d'une certaine date, d'un ensemble d'EDP/EDA.

4.2.3 Menu < SYNTHESE >

4.2.3.1 Modifier les états d'une EDA non constituée d'EDP

Entités (ajustement)	Déclaration de participation	Renvoi PM activé	Résolution PA	Suivi de qualification	Aptitude TERRE	Action
ELE01TC1	✓	✗	--	✗	✗	✎
ELE02TC2	✓	✗	--	✗	✗	✎
ELE03TC3	✓	✗	--	✗	✗	✎
ELE04TC4	✓	✓	--	✓	✓	✎
ELE05TC5	✗	✗	--	✗	✗	✎
ELE06TC6	✗	✗	--	✗	✗	✎
ELE07TC7	✗	✗	--	✗	✗	✎
ELE08TC8	✗	✗	--	✗	✗	✎
ELE09TC9	✗	✗	--	✗	✗	✎
ELE10TC1	✗	✗	--	✗	✗	✎
ELE11TC2	✗	✗	--	✗	✗	✎
ELE12TC3	✗	✗	--	✗	✗	✎

Etape 1 : cliquer sur le menu < SYNTHESE > ,

Etape 2 : choisir une EDA non constituée des EDP puis cliquer sur l'icône  dans la colonne <Action> ,

Etape 3 : une fenêtre d'affiche permettant de modifier la participation à TERRE et le renvoi de programme de marche ,


EDA ELE06TC6 ✕

Modifier la participation à TERRE
Etat à date d'application : Désactivé

Participer à TERRE

OUI 4

Date d'effet


 (à minima J + 2)

Modifier le renvoi de programme de marche standard
Etat à date d'application : Désactivé

Renvoi de programme de marche

OUI 5

Date d'effet

 (à minima J + 2)

6

Etape 4 : modifier la participation à TERRE et préciser la date d'application (au plus tôt jour courant+2 jours),


Etape 5 : modifier le renvoi de programme de marche et préciser le date d'application (au plus tôt jour courant+2 jours),

Etape 6 : cliquer sur le bouton <Valider> .

4.2.3.2 Modifier les états d'une EDA constituée d'EDP

Entités d'ajustement	Déclaration de participation	Renvoi PM activé	Résolution PA	Suivi de qualification	Aptitude TERRE	Action
ELE01TC1	✗	✗	—	✗	✗	
ELE02TC2	✗	✗	—	✗	✗	
ELE03TC3	✗	✗	—	✗	✗	
> ELE04TC4	✗	✓	✗	✓	✗	
▼ ELE05TC5 2	✗	✗	✗	✗	✗	
EDP constituantes						
ELE05TC5	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE06TC6	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE07TC7	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE08TC8	✗	✗	✗	✓	✗	
> ELE09TC9	✗	✗	✗	✓	✗	
> ELE10TC1	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE11TC2	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE12TC3	✗	✗	—	✗	✗	

Etape 1 : cliquer sur le menu < SYNTHÈSE > ,

Etape 2 : choisir une EDA constituée des EDP puis cliquer sur l'icône  dans la colonne <Action> ,

Etape 3 : une fenêtre d'affiche permettant de modifier la participation à TERRE,

EDA ELE05TC5 **3**
✕

Modifier la participation à TERRE

Etat à date d'application : Désactivé

Participer à TERRE

OUI **4**

Date d'effet

26/10/2019  (à minima J + 2)

Annuler
5

Etape 4 : modifier la participation à TERRE et préciser la date d'application (au plus tôt jour courant+2 jours),

Etape 5: cliquer sur le bouton <Valider>.

4.2.3.3 Modifier les états d'une EDP entrant dans la composition d'une EDA

Entités d'ajustement	Déclaration de participation	Renvoi PM activé	Résolution PA	Suivi de qualification	Aptitude TERRE	Action
ELE01TC1	✗	✗	-	✗	✗	
ELE02TC2	✗	✗	-	✗	✗	
ELE03TC3	✗	✗	-	✗	✗	
> ELE04TC4	✗	✓	✗	✓	✗	
▼ EDP constituant	✗	✗	✗	✗	✗	
ELE05TC5	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE06TC6	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE07TC7	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE08TC8	✗	✗	✗	✓	✗	
> ELE09TC9	✗	✗	✗	✓	✗	
> ELE10TC1	✗	✗	✗	✗	✗	
> ELE11TC2	✗	✗	✗	✗	✗	
ELE12TC3	✗	✗	-	✗	✗	

Etape 1 : cliquer sur le menu <SYNTHESE>,

Etape 2 : choisir une EDP puis cliquer sur l'icône dans la colonne <Action>

Etape 3 : une fenêtre s'affiche, permettant de modifier la précision PA et le renvoi de programme de marche,

EDP ELE05TC5 ✕

Modifier la précision du pas
Etat à date d'application : 30 min

Pas

5 min
 15 min
 30 min
 4

Date d'effet
 (à minima J + 2)

Modifier le renvoi de programme de marche standard
Etat à date d'application : Désactivé

Renvoi de programme de marche

OUI
 NON
 5

Date d'effet
 (à minima J + 2)

 6

Etape 4 : modifier la précision PA et la date d'application (au plus tôt jour courant + 8 jours),

Etape 5 : modifier le renvoi de programme de marche et préciser le date d'application (au plus tôt jour courant + 2 jours),

Etape 6: cliquer sur le bouton <Valider>.